

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- Identification de la substance ou de la préparation
- **Nom du produit:** mak3
- **Emploi de la substance / de la préparation** Mortier
- **Producteur/fournisseur:**
Knauf Gips KG
Postfach 10
97343 Iphofen
Germany
Tel +49 (0)9323/31-0
Fax +49 (0)9323/31-277
- **Service chargé des renseignements:**
Service de renseignements techniques
Tel +49 (0)9001/31-1000
E-mail Knauf-Direkt@Knauf.de
- **Renseignements en cas d'urgence:**
Service de consultation en cas d'empoisonnement et toxicologie embryonnaire, Berlin
Tel +49 (0)30-19240

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**





Xi Irritant

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
R 41 Risque de lésions oculaires graves.
- **Indications complémentaires:**
Avec l'humidité, la préparation présente une réaction alcaline - il faudra en tenir compte lors du traitement, par ex. en évitant un contact prolongé avec la peau, en portant des gants de protection.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description:** Mortier sec à liants et granulats minéraux.
- **Composants dangereux:**

CAS: 65997-15-1	ciment Portland, produits chimiques	5 - <20%
EINECS: 266-043-4	 Xi; R 37/38-41	
CAS: 1305-62-0	dihydroxyde de calcium	5 - <20%
EINECS: 215-137-3	 Xi; R 37/38-41	
- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.
- **Remarque:**
La désignation " irritant " ne s'applique pas à la poudre sèche, mais uniquement après pénétration d'humidité ou d'eau (réaction alcaline).
La préparation est faible en chromate conformément à la directive de l'UE 2003/53/CE.
Substances d'une valeur limite pour l'exposition au poste de travail, voir point 8.

4 Premiers secours

- **Remarques générales:** Changer les vêtements salis, imprégnés.
- **Après inhalation:**
Veiller à l'apport d'air frais.
En cas de malaise, recourir à un traitement médical.
- **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité **selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 11.09.2009

Version: 1

Révision: 11.08.2009

Nom du produit: mak3

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Pour éteindre les feux environnants, ne pas utiliser d'eau, car l'oxyde de calcium risque de réagir avec l'eau sous l'effet de la chaleur.

· **Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:**

À des températures supérieure à 580°C, l'hydroxyde de calcium se décompose en oxyde de calcium et en eau.

· **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Autres indications** Le produit n'est pas inflammable.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

· **Les précautions individuelles:**

Porter un vêtement personnel de protection.

Veiller à une aération suffisante.

Ne pas inhaler la poussière.

· **Mesures pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **Méthodes de nettoyage/récupération:**

Staubbildung vermeiden.

Recueillir par moyen mécanique (sec).

7 Manipulation et stockage

· **Manipulation:**

· **Précautions à prendre pour la manipulation:**

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Éviter la formation de poussière.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Matériau ne convenant pas pour les emballages: l'aluminium.

· **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des acides.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stocker à sec.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Allemagne : Limite générale de poussière 3 mg/m³ (A), 10 mg/m³ (E).

· **Remarque** A = fraction alvéolaire, E = fraction inhalable

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.09.2009

Version: 1

Révision: 11.08.2009

Nom du produit: mak3

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· **Protection respiratoire:**

En cas de développement de poussière, porter le masque respiratoire à filtre FFP2.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

· **Matériau des gants** Gants coton de nitrile.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:** En cas de formation de poussière, porter des lunettes à protection latérale.

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Indications générales**

Forme:	Poudre
Couleur:	Blanc, gris ou coloré.
Odeur:	Odeur légèrement terreuse.

· **Changement d'état**

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: Non déterminé.

· **Point d'inflammation:** Non applicable.

· **Température de décomposition:** 580°C (décomposition en CaO et H₂O)

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

· **Densité:** Non déterminée.

· **Masse volumique:** 600-1500 kg/m³

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Ca(OH)₂ 1.650 mg/l à 20°C

· **valeur du pH à 25°C:** 11-13 (gesättigte Lösung)

10 Stabilité et réactivité

· **Décomposition thermique/conditions à éviter:**

Eviter l'effet de l'humidité.

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

· **Substances à éviter:**

Le ciment et/ou l'hydroxyde de calcium réagissent avec l'aluminium et le laiton sous l'action de l'eau pour former de l'hydrogène.

· **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

· **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

· **Toxicité aiguë:**

· **Effet primaire d'irritation:**

· **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.

· **des yeux:** Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.09.2009

Version: 1

Révision: 11.08.2009

Nom du produit: mak3

- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Les poussières peuvent provoquer des irritations des voies respiratoires supérieures.
Une inhalation prolongée et répétée de la poussière peut affecter les voies respiratoires.
L'avalement de grandes quantités peut provoquer des irritations dans le tube digestif.
En cas de contact prolongé avec la peau, le produit peut provoquer de sérieux dommages cutanés en liaison avec l'humidité de la peau.
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant

12 Informations écologiques

- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Catalogue européen des déchets**
17 09 04 déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**
- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** -
- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**
- **Classe IMDG:** -
- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**
- **Classe ICAO/IATA:** -

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE:**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**



Xi Irritant

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
ciment Portland, produits chimiques
dihydroxyde de calcium
- **Phrases R:**
41 Risque de lésions oculaires graves.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.09.2009

Version: 1

Révision: 11.08.2009

Nom du produit: mak3

· **Phrases S:**

2 Conserver hors de portée des enfants.

22 Ne pas respirer les poussières.

24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases R importantes:**

37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

41 Risque de lésions oculaires graves.

· **Service établissant la fiche technique:** Knauf Gips KG, Abteilung Umwelt und Sicherheit, 97343 Iphofen

· **Contact:** Service de renseignements techniques (voir point 1)